

# QUOI DE NEUF A CHANTESSE ?

Journal communal – N°21 - juin 2011

## Sommaire

Le mot du maire

Quoi de neuf au conseil ? 2

Quoi de neuf à l'intercommunale ? 6

Quoi de neuf chez nos citoyens ? 7

Quoi de neuf pour les associations ? 10



## Le Mot du Maire

2011 mi-mandat de vos élus ; depuis 2008 qui n'a pas entendu le mot « réforme », la première, engagée en novembre 2008, réforme des collectivités territoriales avec le **SDCI** (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Isère) est entrée dans sa phase active depuis quelques semaines. Nous savons tous la nécessité d'une plus grande solidarité entre territoires comme l'importance des projets de développements partagés entre plusieurs pour mettre en place des équipements publics conséquent, pourvoyeurs d'emplois, de formations et de qualité de vie. Les trois Communautés de communes (St Marcellin, Pont en Royans, Vinay) qui forment le territoire sud Grésivaudan ont indépendamment et par délibération émis le souhait à la préfecture de l'Isère de ne pas créer une Communauté unique mais de rester en secteur. Toutefois la CC Vercors/Isère (ST Quentin/Isère, Montaud, La Rivière) d'une population < 3000 habitants qui doit se diriger vers d'autres territoires, pourrait fusionner avec la CC Vinay.

La deuxième, la réforme de la fiscalité de l'aménagement qui a pour objectif de diminuer la multiplicité des taxes et participations, sectorisation des taux et non plus un taux unique sur l'ensemble du territoire communal et liberté de fixation du ou des taux de cette **TA** (taxe d'aménagement) qui se substitue à la **TLE** (taxe locale d'équipement) à la **TD/CAUE** (taxe départementale pour le financement des conseils d'architectes, d'urbanismes et de l'environnement) à la **TDENS** (taxe départementale des espaces naturels sensibles) et à la **PAE** (plan d'aménagement d'ensemble). Cette taxe sera instaurée de plein droit aux communes ayant un **PLU** ou **POS** (Chantesse) par délibération du CM d'un choix de **1 à 20%** suivant les besoins d'équipement de la commune en matière d'aménagement, au plus tard le 30 novembre 2011 pour rentrer en vigueur le **1er Mars 2012**.

Le **SCOT** dont le **PADD** (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) ; les orientations et les stratégies ont été définies. Nous sommes actuellement au **DOO** (Document d'Orientation et d'Objectif), chaque commune doit travailler sur 4 cartes :

- 1 - enjeux de biodiversité, préfiguration de la trame verte et bleu
- 2 - superposition des « espaces potentiellement urbanisables », réservoirs des biodiversités, des connexions naturelles d'intérêt écologique et des zones humides
- 3 - superposition des « espaces potentiellement urbanisables » et de l'intérêt agricole des terres
- 4 - espaces urbains centraux

Voilà le travail à effectuer pour mettre l'avenir de notre commune en bonne configuration avec le SCOT et notre territoire

Bonne lecture de ce journal et bonnes vacances à tous

*Le Maire*  
**Bernard FILET-COCHE**

## ► Quoi de neuf au conseil ?

### ■ Conseil Municipal du 14 janvier 2011 :

#### **Déneigement - débroussaillage**

Mr Michallet-Ferrier Serge, invité par le CM confirme qu'il cesse son activité de déneigement et de débroussaillage des chemins communaux au 31 Décembre 2010. Nous le remercions pour l'excellent travail fait pendant toutes ces années. Le CM charge la commission des travaux d'entreprendre des démarches pour trouver une autre entreprise pour assurer dans l'avenir :

- les travaux de déneigement
- les travaux de débroussaillage et de tonte du terrain communal

#### **Projets 2011**

Travaux Abri-bus – le début des travaux est prévu le 19 janvier.

Achat matériel informatique : ordinateur portable, vidéoprojecteur

Téléphones : les téléphones actuels étant défectueux, ils seront remplacés.

#### **Infos urbanisme**

Suite à la non-conformité d'un permis de construire de Mme Massit sur le lotissement « les Magnolias », une deuxième demande vient d'être déposée.

#### **PLH - OPAH**

Une réunion est prévue en Mairie le 25 janvier 2011 à 14 heures avec PACT 38, prestataire retenu par la Communauté de communes afin de faire le point sur les logements de Chantesse pouvant entrer dans le cadre de ce diagnostic.

#### **Repas des anciens**

L'âge des participants à ce repas reste inchangé (à partir de 65 ans). Il est proposé d'apporter un colis pour les personnes ne participant pas au repas.

#### **CCAS**

Le CCAS n'ayant pas de règles définies, le CM charge deux élus de faire la présentation d'un nouveau règlement.

#### **Loyers communaux**

Il est proposé d'augmenter les loyers communaux (1.10 %)

Appartement Mairie : de 365 à 369 euros

Appartement Ecole : de 400 à 404 euros

Appartement Cure : de 700 à 707 euros

### ■ Conseil Municipal du 11 février 2011 :

#### **Divers**

Lecture d'un courrier de la mairie de Vinay : Allo-taxi  
Demande de dérogation scolaire pour un enfant habitant vers la zone artisanale de la croix de l'étang de Chantesse, dont les parents souhaitent l'inscrire à l'école de l'Albenc. Lecture à l'assemblée du courrier de la Mairie de l'Albenc favorable à cette demande. Le CM, à la majorité, se prononce contre toute dérogation scolaire.

**Plan de sauvegarde** : René Guinard sera le référent chargé de suivre le dossier au sein de la Communauté de communes de Vinay.

Sortie scolaire : une subvention de 200 € a été allouée à l'école par le Conseil Général pour les sorties scolaires.

**Arrêt de bus** : l'arrêt de bus de la ligne 5200 Saint-Marcellin – Grenoble implanté au bord de la RN 92 à l'intersection de la route de l'Albenc a été déplacé par les services transport du Conseil Général de l'Isère sur demande de la commune, le considérant comme dangereux surtout dans le sens Saint-Marcellin – Grenoble. Après travaux d'aménagement, signalisation et marquage au sol, il est désormais sur la RN 92, à l'intersection du chemin la Bourgeat sous le village de Chantesse ; sa dénomination est : « Chantesse -Le Marais ». Sa mise en service sera effective le 21 février 2011.

**Travaux de déneigement et débroussaillage** : Devis de l'entreprise Paysage-Services de Chantesse, proposition orale de l'entreprise Agri-Loc de Poliénas, devis pour l'achat de matériel d'occasion par la commune.

Le CM choisit l'entreprise Paysage-Services pour les travaux de déneigement, de débroussaillage et de tonte du terrain communal. Par ailleurs, le CM souhaite connaître le matériel utilisé par l'entreprise pour effectuer ces travaux. Si ce matériel n'était pas adapté aux travaux proposés, la décision du CM pourra être remise éventuellement en cause.

**Délibération CCV** - Modification des statuts de la Communauté de communes de Vinay : le Sigec (syndicat intercommunal du Collège) a été dissous au 31/12/2010, suite à la fin du remboursement des emprunts. Cependant, le Sigec avait quelques dépenses de fonctionnement, à savoir le versement de subventions au collège, au foyer socio-éducatif et à l'association sportive. Ces subventions permettent de prendre en charge les frais de transport des élèves du fait de la situation géographique des collèges de Vinay et de Tullins. La Communauté de communes a décidé de prendre en charge cette compétence et de modifier ses statuts en conséquence. Le CM accepte à l'unanimité le transfert des compétences : soutien financier aux frais de transport des élèves.

Suite à la mise en place de la FPU (ex : TPU), le modèle de convention transmis par la Communauté de communes de Vinay est le suivant : l'objet est d'arrêter le montant que la Communauté de communes de Vinay reverse ou perçoit de chacune des communes membres au titre du reversement (ou du recouvrement) de la dotation de compensation et fixe les modalités de mise en œuvre du paiement (ou de la perception) de cette dotation. Le CM autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de communes de Vinay et accepte les modalités de mise en œuvre de ce reversement ou de ce recouvrement.

#### **Budget 2011**

Travaux à prévoir : Marquage au sol parking de l'école

Photocopieur école : proposition d'un nouvel appareil neuf sous maintenance (noir et blanc) engendrant un coût supplémentaire de 60 € annuel. Le CM, après discussion, souhaite que soit faite une étude comparative entre l'achat du matériel et la location. René Guinard se charge de ce travail dont les résultats devront être connus dans une semaine.

Cimetière-Eglise : plateforme accès handicapés pouvant être réalisée par l'employé communal

Demande de matériel et outillage par l'employé communal, nous achèterons : une scie sauteuse, un coffret de douilles et un escabeau.

Devis pour entretien du véhicule communal : 2 500 € ht sablage et repeinte.

#### **Personnel communal**

L'agent d'entretien, Brigitte PIASCO, sera en arrêt de travail à partir du 23 février 2011 suite à une intervention chirurgicale. Celle-ci a demandé son admission en maladie professionnelle. Le CM doit trouver une personne en contrat CDD pour la remplacer durant sa période d'arrêt. Une annonce a été passée par la commune dans le Dauphiné Libéré et le Mémorial, ainsi qu'au pôle-emploi. Actuellement, deux candidates se sont proposées. Jean-Pierre Frayssines et Nathalie Bessoud sont chargés d'étudier les candidatures à ce poste et d'établir le contrat de travail.

#### **Sécurisation RD 153**

Projet d'installation de chicanes de rétrécissement provisoire dans un premier temps, de chaque côté de l'entrée du village afin de ralentir les véhicules. Le CM prend connaissance de propositions de matériel et de prix pour ce projet. Une rencontre du groupe d'élus est prévue avant fin février 2011 avec Mr Bibas de la DDT.

#### **CCV – Service Animation Jeunes**

Le SAJ propose aux communes des chantiers pour les jeunes. Il sera demandé l'avis de l'employé communal sur les travaux susceptibles de leur convenir sur la commune.

#### **■ Conseil Municipal du 25 mars 2011 :**

Nathalie Bessoud souhaite que soit inscrit à l'ordre du jour de la réunion la création d'une commission de sécurité. Après discussion, le CM vote à main levée : 8 voix Pour.

#### **Compte administratif 2010 – Commune**

Mr le Maire annonce à l'assemblée les résultats constatés aux divers chapitres du compte administratif de l'année 2010 :

##### **Fonctionnement**

Dépenses	146 467,49 euros
Recettes	209 336,62 euros
excédent réalisé	62 869,13 euros

##### **Investissement**

Dépenses	174 709,88 euros
Recettes	172 766,82 euros
déficit réalisé	1 943,06 euros

Excédent global CA 2010 :

$$62\,869,13 - 1\,943,06 = 60\,926,07 \text{ euros}$$

#### **Compte administratif 2010 – CCAS**

##### **Fonctionnement**

Dépenses	0,00 euros
Recettes	108,88 euros
Excédent global 2010 :	108,88 euros

Après délibération, le Conseil Municipal procède au vote du compte administratif 2010.

Mr le Maire, ordonnateur, ne prend pas part au vote ; vote à main levée : 7 votants : 7 voix Pour – adopté -

#### **Budget primitif 2011 - Commune**

Ensuite il est énoncé au CM les chiffres des divers chapitres du budget primitif 2011 préparé par la commission des finances.

##### **Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	
achats non stockés	17 050,00
achats, serv. Extérieurs	30 840,00
autres serv. Extérieurs	9 500,00
impôts et taxes	1 000,00
charges de personnel	57 150,00
indemnité des élus	10 400,00
contingents	5 950,00
participations	33 300,00
subventions	1 940,00
emprunts	2 800,00
dépenses imprévues	12 000,00
virement section investissement	24 092,00
<b>Total</b>	<b>206 022,00</b>

<b>Recettes</b>	
Remboursements	3 200,00
produits de services	1 880,00
impôts et taxes	80 150,00
dotation, participation	99 292,00
autres produits gestion	21 500,00
<b>Total</b>	<b>206 022,00</b>

#### **Investissement**

<b>Dépenses</b>	
déficit investissement	1 943,00
dépenses imprévues	15 000,00
emprunts – capital	14 540,00
local technique – architecte	13 600,00
aménagement sécurité	5 000,00
achat pour école	1 000,00
achat ordinateur – rétroprojecteur	2 000,00
aménagement place école	18 000,00
achat matériel	2 000,00
rénovation croix de l'Eglise	1 500,00
travaux voirie	5 000,00
marquage voirie	1 000,00
travaux sécurisation rd 1153	43 178,00
abri bus	1 500,00
défibillateur	2 500,00
<b>Total</b>	<b>127 761,00</b>

<b>Recettes</b>	
virement section fonct.	24 092,00
Fctva	8 000,00
TLE urbanisme	4 000,00
affectation résultats	62 869,00
subvention équipement	17 400,00
subvention CCV	3 000,00
subvention DETR	8 400,00
<b>Total</b>	<b>127 761,00</b>

#### **CCAS 2011**

Dépenses	secours en argent	108,00 euros
Recettes	excédent antérieur reporté	108,00 euros

Après discussion, le Conseil Municipal, vote à main levée : 8 votants : 8 voix Pour – adopté

#### **Demande de classement d'une parcelle de terrain section B 450 en zone NC (agricole)**

Il est soumis au CM la demande d'une personne de Chantesse souhaitant que sa parcelle cadastrée section B 450 d'une surface de 3100 mètres carrés actuellement classé en zone agricole dans le POS soit classée en parcelle constructible. Celle-ci souhaiterait céder en donation cette parcelle à sa fille

pour lui permettre de construire une maison d'habitation principale et revenir s'installer à Chantesse, considérant cette parcelle comme une dent creuse sur cette zone NC. Monsieur le Maire doit rencontrer les autorités compétentes afin d'avoir toutes les informations quant à la procédure pour une éventuelle modification parcellaire du POS. Au cours de la discussion, il est précisé que si la municipalité donnait son accord, la parcelle de terrain ne serait constructible qu'en partie, soit la surface nécessaire à une maison d'habitation. Une telle décision ne serait valable que pour les enfants des familles de Chantesse souhaitant revenir habiter dans leur village, seulement s'il s'agit d'une donation aux ascendants directs et non une opération financière et qu'il n'y ait aucune extension de réseaux (électricité, eau, assainissement, téléphone) à la charge de la commune.

#### **Contrat déneigement – Entretien des chemins**

La commune souhaite passer un contrat de déneigement avec l'entreprise PAYSAGE-SERVICES qui va assurer les travaux de fauchage des chemins, la tonte du terrain communal et le déneigement. Une rencontre avec l'intéressé permettra de mettre en place les conditions nécessaires au bon déroulement de son activité. Pour le déneigement : mettre à sa disposition un planning et l'itinéraire des chemins communaux à déneiger. Mise à disposition du matériel : cahier des clauses techniques à prévoir, assurance, solution de rechange à prévoir par l'entreprise en cas d'empêchement.

#### **Urbanisme – Information**

Dépôt de 2 permis de construire dans le lotissement « les magnolias » de Mme Massit.

#### **Chantier jeunes – SAJ**

Sur proposition du service animation jeunes de la CCV, il est envisagé de faire effectuer des travaux à la salle des fêtes, peinture du local cuisine et bas des murs, par un chantier jeunes (3 jeunes encadrés par 3 responsables adultes) et par l'employé communal. Ces travaux représentent une surface de 110 m<sup>2</sup> et se dérouleront sur 3 jours (2,6 et 11 mai 2011). La fourniture de la peinture est à la charge de la Municipalité. Il est proposé de leur allouer la somme de 300 euros. Le CM vote à main levée : 8 votants: 7 voix Pour

#### **Commission sécurisation**

Il est demandé au CM, suivant l'ordre du jour, de voter pour la création d'une commission sécurisation. Le CM vote à main levée : 8 votants : 8 voix Pour

### **■ Conseil Municipal du 26 avril 2011 :**

#### **Sécurisation des routes de Chantesse**

A la demande de la commission, il est évoqué les points suivants :

1) Modification des emplacements des panneaux d'entrée du village de part et d'autre de celui-ci : il est décidé de déplacer les panneaux suivant l'implantation des chicanes de ralentissement. L'étude de l'emplacement de ces chicanes sera faite par un bureau d'études. Le CM propose une chicane afin de protéger l'entrée de l'école et une autre vers le chemin de l'église.

2) Modification du marquage au sol au niveau de la RD 1153 au niveau du croisement du chemin de l'église.

3) Pose de panneaux limitant la vitesse à 70 km/h de part et d'autre du village hors agglomération. Il est demandé la possibilité de limiter la vitesse à 70 km/h sur la portion de route Chantesse-Cras.

Le CM décide de demander aux services du Conseil Général l'autorisation :

- de faire une étude et un relevé topographique pour l'emplacement de chicanes dans l'agglomération
- d'implanter des panneaux de limitation à 70 Km/h hors agglomération
- de faire une voie piétonne hors agglomération jusqu'au lieu-dit « les Mollauds » (300 m environ)

#### **Déclassement d'une parcelle de terrain**

Monsieur le Maire rend compte au CM de l'entrevue avec la DDT concernant le déclassement d'une parcelle de terrain déjà évoqué lors de la précédente réunion du Conseil. L'opération demandée n'apparaît pas possible. Il faudrait une révision du POS en PLU pour qu'éventuellement cette opération puisse se réaliser et que la commune n'ait pas suffisamment de terrains constructibles dans son document d'urbanisme. Un courrier sera adressé en Mairie confirmant les dires de cette entrevue.

#### **SCOT**

Restitution du projet de territoire remis en réunion du 31 mars 2011 à la CCV de Vinay. Celui-ci a été établi par l'AURG, initié par le syndicat mixte Sud-Grésivaudan présentant une démarche en cours qui se décline en plusieurs projets à mener à l'échelle du Sud-Grésivaudan. Ce document présente les grands acquis de la démarche, les volontés politiques partagées à l'échelle du Sud-Grésivaudan. Le CM prend connaissance des documents préparatoires et des supports cartographiques pour les rendez-vous territoriaux dans le cadre du SCOT.

\* Principaux sujets à discuter pour toutes les communes :

\* Préserver la biodiversité et protéger les milieux naturels : La trame verte et bleue sur les supports cartographiques

\* Réduire la consommation des espaces agricoles et naturels

\* Les espaces potentiellement urbanisables

\* Les limites stratégiques

\* Les enjeux paysagers

\* Construire une armature urbaine multipolaire et hiérarchisée : investir en priorité des espaces urbains existants

\* Localisation prioritaire de la croissance urbaine et de l'habitat

Le document d'urbanisme PLU devra être compatible avec les objectifs du SCOT. Les membres de la commission du SCOT et du CM à l'aide de cartes devront réfléchir et signaler les incohérences pour notre commune. Une réunion avec les urbanistes du SCOT est prévue le 17 mai 2011 avec la participation impérative des membres de la commission et du CM.

#### **Achat de matériel**

Acquisition d'un vidéoprojecteur prévue au budget qui sera utilisé lors des réunions du CM et autres.

#### **Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes**

Un chapitre sera rajouté au règlement concernant les conditions de prêt du matériel appartenant au comité des fêtes (vaisselle) aux personnes ayant loué la salle

## ■ Conseil Municipal du 27 mai 2011 :

### **Demande de subvention projet extension bâtiment scolaire et salle annexe mairie**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet définitif de construction d'un bâtiment de mixité fonctionnelle répondant aux normes d'éco-conditionnalité qui comportera deux parties de bâtiment :

une partie extension de bâtiment scolaire qui servira au regroupement pédagogique des 5 communes qui en font partie (Cras, Morette, Vatilieu, Notre-Dame-de-l'Osier et Chantesse)

Une partie salle annexe Mairie.

Ce projet s'élève à la somme de 290.087 euros ttc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

accepte ce projet à l'unanimité et sollicite une subvention auprès des services du Conseil Général dans le cadre du territoire

adopte le plan de financement du projet :

montant des travaux : 290.087 euros ht

Subvention territoire 99.959 euros

Subvention DETR 24.427 euros

Emprunt de la commune 165.700 euros

### **Projet circulation**

La commission sécurisation des routes souhaite la sécurité dans la traversée du village. La commission de sécurité a rencontré la société Artigéo pour une étude éventuelle pour ce projet de sécurisation des routes. Après entrevue avec les services du Conseil Général, le Maire informe l'assemblée des mesures à prendre pour les différents points évoqués lors du dernier conseil. Pour installer des ralentisseurs aux entrées nord et sud du village, durant la période de test, le Maire peut prendre un arrêté temporaire de circulation indiquant la largeur de rétrécissement, le sens prioritaire et la durée de ce test. Pour déplacer les entrées d'agglomération un arrêté permanent peut être pris. Pour la limitation à 70 km/h hors agglomération, faire une demande écrite au territoire en demandant également la création d'une voie piétonne. En ce qui concerne les travaux de ralentissement, plusieurs possibilités : Chicanes de ralentissement, dos d'âne, feux qui s'allument dès le dépassement de la vitesse autorisée. La commission est chargée de se renseigner sur le coût de telles installations.

### **S D C I**

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale établi par le Préfet et la CDCI a été déposé en Mairie. Ce schéma départemental constitue l'une des mesures de la Loi sur la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 répondant à la nécessité d'achever et de rationaliser la carte de l'intercommunalité. Après avoir étudié le projet, le CM se prononce à main levée.

### **Eoliennes**

Une demande pour l'implantation d'éoliennes a été faite par un particulier sur la commune de Serre-Nerpol. Il faut d'une part que la commune de Serre-Nerpol délibère à ce sujet. Ensuite, il faut que la communauté de communes ait acquis la compétence énergie éolienne.

### **Travaux**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 17 mai 2011. Ouverture des plis pour les travaux de

sécurisation de la RD 153. L'entreprise retenue : SCREG

### **Appartement mairie**

La locataire quittant l'appartement mairie au 1er juin 2011, il est proposé au CM de faire l'état des lieux et si besoin faire des travaux de rénovation. Un devis sera demandé à plusieurs artisans du bâtiment.

## ■ **Sécuriser nos routes ... suite !**

L'an dernier à la même époque, nous évoquions dans ce journal la dangerosité de nos routes et nous vous informions qu'un groupe de travail avait l'intention de se réunir à partir du mois d'août, pour étudier ensemble ce point très important pour notre petite commune. Depuis, la commission de « sécurisation des routes » s'est bien formée et a été votée officiellement en conseil municipal en 2011, ceci afin de légitimer le travail des élus qui s'emploient depuis plusieurs mois à envisager des solutions concrètes.

Sollicitée par des habitants du quartier de l'église fin 2010, inquiets de la dangerosité du carrefour qu'ils empruntent quotidiennement, la commission a rencontré directement un porte-parole du quartier afin de discuter de vive-voix avec lui des solutions qui pourraient être prises sur cette portion de la route départementale qui traverse Chantesse. Depuis, d'autres projets se sont greffés à celui-là et plusieurs actions, votées en conseil municipal, devraient voir le jour dans les prochains mois, à savoir :

- les panneaux d'entrée du village seront repoussés de part et d'autre afin de limiter la vitesse à 50 km/h plus en amont,

- l'autorisation de limiter la vitesse sur la départementale à 70 km/h à partir du croisement du chemin dit de Champon a été demandée au Conseil Général,

- jusqu'à la fin de l'année nous allons expérimenter différentes solutions ou systèmes pour faire ralentir les automobilistes aux entrées du village et mesurer l'impact sur le comportement des usagers,

- début juillet, il va être entrepris la construction de trottoirs du lavoir à l'école qui seront prolongés dans un deuxième temps par un chemin piétonnier matérialisé le long de la RD 153 jusqu'au début du quartier « Joseph Servonnet ».

Nous pensons que toutes les petites actions qui peuvent apporter une amélioration et particulièrement celles qui ne nécessitent aucun investissement d'argent public doivent être mise en œuvre comme déplacer les bacs à fleurs placés au centre du village pour créer un effet de ralentisseur visuel.

Les membres de la commission « sécurisation des routes » restent à votre écoute, faites nous part de vos suggestions, remarques, critiques, n'hésitez pas à nous interpeller directement, par courrier ou par mail...

Les membres de la commission : Nathalie Bessoud, Isabelle Oriol, Marie-Hélène Fontaine, Jean-Pierre Frayssines, Bruno Essertier, René Guinard.

Contacts : nathalie.bessoud@wanadoo.fr ,

oriol.isabelle@neuf.fr

## ► Quoi de neuf à l'intercommunale ?

### ■ Relais Assistantes Maternelles

#### Un nouveau regard !

Le mardi 24 mai 2011 nous étions invités en tant qu'élus à assister au Comité de Pilotage du **Relais Assistantes Maternelles**. Ce relais est une structure de la **Communauté de Communes de Vinay**. Sur 148 assistantes maternelles agréées réparties sur 16 communes, 93 fréquentent notre structure. Vinay, L'Albenc, Chantesse, Cras, Morette, Vatilieu, ND de l'Osier, Varacieux, Beaulieu, Cognin les Gorges, St Gervais, Chasseley, Malleval, Rovon, Serre Nerpol, Poliéna.

#### Son histoire ?

Le relais existe depuis plus de 17 ans (1994). Cette structure s'appelait « Relais Martine le Gall » nom du médecin de PMI (Protection Maternelle Infantile) qui l'a mise en place avec l'aide des élus de la Communauté de Communes de Vinay. Une Charte qualité a été élaborée par les assistantes maternelles afin de réfléchir sur ce qu'est un accueil de « qualité », permettant un support à l'échange éducatif avec les parents. Cette charte précise les rôles de chacun, et la place de l'enfant dans cette collaboration étroite. Elle est transmise aux parents à chaque nouvelle relation contractuelle, et cela depuis 3 ans déjà. A la tête du **RAM** se trouve depuis 2008 une responsable et animatrice : Mme Edwige Robin, éducatrice de jeunes enfants, ainsi que Mme Cécile Laude, secrétaire des services. Lors de notre rencontre du 24 mai 2011, Mme Edwige Robin devant les différents responsables et élus, nous a présenté le bilan quantitatif et qualitatif de l'action menée. Une présentation très « vivante » souvent ponctuée d'exemples qui ont grandement facilités notre compréhension, surtout dans le domaine relationnel mais aussi dans son fonctionnement structurel.

#### **Le RAM est avant tout un lieu d'accueil des familles qui recherchent un mode de garde pour leurs enfants.**

Le Ram aura reçu près de 950 parents et assistantes maternelles, en accueil individuel et téléphonique. Les parents continuent de trouver un lieu d'information sur les possibilités de garde sur Vinay mais aussi sur les 16 communes environnantes. (Avoir les coordonnées d'une assistante maternelle agréée) Une équipe qui puisse les renseigner sur les différentes démarches administratives liées à la fonction d'employeur. Notre surprise fut grande de voir le temps passé par l'équipe, sur cette tâche à la fois complexe très pointue. Tâche cependant nécessaire. Elle rassure, sécurise, et fixe les responsabilités de chacun. Les parents peuvent donc trouver un **accompagnement administratif et relationnel** sur les conditions d'embauche d'une assistante maternelle. Les parents peuvent trouver surtout une **écoute** et peuvent préparer pour certain la reprise du travail et la « désangoisser ». Pour d'autres parents dans certains cas, ils peuvent

bénéficier d'une aide à la gestion d'un conflit. Nous notons aussi l'accueil des parents qui ont des enfants porteurs d'un handicap, nécessitant une attention particulière, l'équipe du RAM étant force de propositions.

#### **Le RAM est aussi un lieu ressources pour les assistantes maternelles.**

Ainsi nous avons pu découvrir lors des échanges entre professionnels ce qu'offre le RAM. Un lieu avant tout d'écoute. Un lieu de paroles et d'échange de savoirs (débat, animations), un lieu déstressant, où l'on peut « poser ses valises ». Elus, nous avons découvert les exigences de cette profession. On découvre les qualités relationnelles qu'elle requiert, surtout au niveau psychologique et sens des responsabilités. Aussi l'équipe va organiser des temps d'« analyse de la pratique ».c'est à dire un temps qui permet aux assistantes maternelles de réfléchir au sens qu'elles donnent à leurs actions ou l'amélioration de leurs pratiques professionnelles et cela sous la conduite de Mme Edwige Robin et d'autres intervenants le cas échéant. L'équipe du Ram permet d'être aussi un **espace de médiation** en cas de litige avec les parents (employeur). L'équipe du RAM réfléchit à la mise en place d'une « analyse de la pratique » à savoir pouvoir disséquer les questions posées par les assistantes maternelles dans leurs quotidiens et trouver les réponses les plus adaptées.

#### **Le RAM est un lieu d'écoute, d'échanges, et d'information.**

Pour les assistantes maternelles le Ram permet de bénéficier d'information sur leurs statuts (rémunération, congés payés, mais aussi formations). Une mise en relation avec les parents et **futurs parents**, à la recherche d'une assistante maternelle. Un lieu où les assistantes maternelles peuvent trouver une documentation spécifique, mais aussi le tarif en vigueur, contrat de travail, etc.... et bien d'autres informations. Le RAM peut aussi informer les jeunes en recherche d'une profession sur ses conditions d'accès et surtout échanger sur le contenu et le sens donné à cette profession.

#### **Le RAM est un lieu créatif**

L'équipe et les Assistantes maternelles offrent un lieu pour les enfants où ils peuvent développer leur créativité, leur imagination, à travers des temps collectifs. Mme Edwige Robin et son équipe utilisent comme moyens relationnels les supports tels que : comptines, marionnettes, histoires, imagiers sonores, jeux symboliques et éveil corporel. Elus, nous avons pu admirer les réalisations « marionnettes ». Amenées lors du comité de pilotage, celles-ci animaient le discours d'Edwige Robin dans sa présentation des activités. Nous découvrons une équipe qui avec leurs outils et en groupe, met les enfants, ...et adultes en situation de créer, d'aiguiser leur perception tout en favorisant l'émulation.

#### **Le RAM en conclusion....**

Le rôle du comité de pilotage est d'orienter, d'évaluer, et de donner son avis sur le fonctionnement du RAM. Ce comité de pilotage est composé de personnes représentant les structures

suyvantes : Service de la PMI de Vinay (Conseil Général), de la CAF, de la CC Vinay (PEJ et élus) et élus des différentes mairies, mais **les parents sont les bienvenues et tout autre partenaire en lien avec ce service...écoles...IME...si le besoin se fait sentir.**

Pour nous élus, y assister, nous a montré le rôle important que joue cette structure au sein du **Pôle Enfance Jeunesse**. Le PEJ de la **Communauté de communes de Vinay** est sous la responsabilité de Mme Emmanuelle Grosjean, et regroupe 4 services, couvrant les enfants de 0 à 14ans.

Notre responsabilité d'élus est de réfléchir sur la prise en compte de leurs demandes.

**Demande en matière de locaux.** Le partage d'une salle avec une autre association n'est pas chose facile, surtout quand il faut tout ranger le matériel.... Dans les autres communes souvent la salle mis à leur disposition n'est pas adaptée....

**Demande en moyens financiers.** Pour acheter du gros matériel éducatif tel que tricycles, porteurs, matériels de psychomotricité. Développer la formation des assistantes maternelles et disposer de plus de temps collectifs. Bénéficier d'un nouvel outil pédagogique : **l'éveil musical**. Bénéficier d'un temps de supervision, dans le but d'améliorer les compétences.

**Demande d'une réflexion.** Pour une collaboration étroite entre la garderie périscolaire et la garde périscolaire par les assistantes maternelles en créant une convention. Les temps d'accueil des assistantes maternelles pour des parents qui jonglent avec les horaires de travail, ce que l'on appelle **les périscolaires** (garderie). Sur l'utilité pour les

assistantes maternelles de se constituer en association. Sur le besoin « d'identifier la parole » des parents d'où le besoin d'avoir des représentants de parents.

Remercions ici les assistantes maternelles qui nous ont fait vivre de l'intérieur, par leurs témoignages cette profession qui est en devenir, mais aussi l'équipe du Ram et principalement Mme Edwige Robin. qui par des mots simples, précis, agrémentés d'une animation improvisée de marionnettes a rendu ce comité de pilotage vivant.

**Pour plus d'information :**

**Relais Assistantes Maternelles « Martine Le Gall »  
Communauté de communes de Vinay**

**Tel : 04-76-36-92-10 (standard)**

**Email : [e.robins@ccvinay.fr](mailto:e.robins@ccvinay.fr)**

**Adresse : 7, rue des écoles Bat. Ecole de  
Musique**

**38470 Vinay**

**Responsable : Edwige Robin**

**Secrétaire des services : Cécile Laude**

**Temps de permanences administratives sur RDV  
de préférence les :**

**Lundi de 14h à 17h**

**Jeudi de 9h15 à 12h**

**Samedi de 9h à 12h**

**PS :** depuis 4 ans maintenant, une association des Assistantes Maternelles existe. Mme Bénistant Nadia préside cette association. Pour plus d'information sur l'association, téléphoner au 06-72-70-80-56.

## ► **Quoi de neuf chez nos citoyens ?**

### ■ **Etat civil**

Bienvenu à Tyron Portra, né le 6 janvier 2011.

Nous regrettons Mme Josephe Prohet, née Jourdan, décédée le 21 janvier 2011 à l'âge de 85 ans et Mme Vitet-Covas, née Soullier, décédée le 26 janvier 2011 à l'âge de 85 ans.

Nous adressons tous nos vœux de bonheur à Céline, Anne Delor et Marc, Georges Metenier qui se sont unis le 18 juin 2011.

### ■ **Cimetière - Columbarium**

**« De mourir ça ne me fait rien. Mais ça me fait de la peine de quitter la vie » (Marcel Pagnol).**

Quand on nous a demandé de faire un article sur notre cimetière, nous avons eu le désir de sortir des sentiers administratifs ....alors nous nous sommes jetés à l'eau. Nous avons trouvé sur internet des informations qui peuvent « rafraichir notre mémoire » ou tout simplement nous documenter.

Pouvons-nous définir ce qu'est un Cimetière ?

### **Le cimetière :**

Nous trouvons cette définition :

« Symbole de l'absence, il est le lieu de l'émulation du désir », le cimetière est la ville des morts installée par les vivants, donc le lieu de rencontre des vivants et des morts. Dans le cimetière ce sont « d'énormes pulsions collectives qui sont enterrées. Ce qui explique la violence des passions lors qu'il est question de « toucher à nos morts » « L'invention » des cimetières se serait faite en 563 lors du 1<sup>er</sup> concile de Braga (nord du Portugal). Jusque là, les « anciens chrétiens » qui étaient peu nombreux, étaient enterrés à l'intérieur des édifices (catacombes, basiliques, églises) seuls, par la suite, le clergé et les grands dignitaires continueront à être enterrés au sein de ces édifices religieux. Après le concile de Braga, le « champ de sépulture sera l'espace situé autour de l'église » Au Moyen âge il n'y a pas de sépulture individuelle, il suffisait d'être enterré en « terre chrétienne » de préférence « sous l'égout du toit » pour bénéficier de l'eau bénie de l'église. Ce terrain situé au centre du village, servait à tout. Les « vivants », vivants sur leurs morts. En 1231 le Concile de Rouen interdira désormais de danser dans les cimetières....sous peine d'excommunication. Le cimetière deviendra alors, un lieu à part, clos de murs,

pendant que se développera un nouveau culte des morts. Pour cela seront bâtis des chapelles funéraires, des oratoires sépulcraux individuels, pour les plus riches. Seuls les plus pauvres continueront à s'entasser dans les charniers puis, l'on construira pour eux des « galeries ossuaires » contre les murs d'enceinte du cimetière. Avec le siècle des lumières (1670-1820) le souci de l'hygiène devient de plus en plus présent. Les « esprits éclairés » manifestent leur indignation aux odeurs et risques d'épidémies. En juin 1804 au décret de Prairial (an XII), sous Napoléon, les cimetières sont déplacés hors de l'enceinte des villes et des faubourgs. L'inhumation individuelle, laïque et gratuite sera garantie pendant 5 ans. La fausse commune est réservée aux proscrits qui remplacent les excommuniés. Le monde des morts n'est plus celui des vivants. Nos cimetières actuels en sont les héritiers.

Nous n'enterrons plus nos morts (puisque'ils ne sont plus mis directement en terre). On les **inhume**, le cadavre, devenu « **dépouille mortelle** » est enfermé dans un **cercueil**, mis dans un **caveau**, enclos dans un **tombeau**.

**Aujourd'hui un troisième type de mort est déjà en place.**

Les problèmes écologiques et économiques font que l'occident rejoint de plus en plus l'orient, dans la réduction de la dépouille mortelle, par **la Crémation**.

Mais le cimetière ne disparaît pas pour autant. Il se transforme en « Columbarium »

Dans d'anciens cimetières Gaulois du second siècle avant notre ère, la règle était déjà celle de l'enterrement dans des fosses communes. Les nobles obtiennent d'être inhumés dans leurs églises ou chapelles.

#### **Le Columbarium :**

Dans l'antiquité le « columbarium » était un édifice sépulcral dans les parois duquel étaient pratiquées des niches destinées à recevoir des urnes mortuaires. La nécessité de passer au troisième type (**crémation ou incinération**) est une démarche généreuse et citoyenne. Elle se développe de plus en plus en France. Plus de 30% des décès. La France étant historiquement Catholique, une partie des « crématisés » demande aujourd'hui une présence de l'Eglise aux cérémonies.

La crémation et la remise d'urne dans un columbarium permet aux personnes de reprendre possession de l'urne et de la transporter dans son véhicule personnel avec des formalités minimales. Depuis 2010, un espace spécialement dédié aux urnes cinéraires a été créé au sein de notre cimetière communal. Les familles ont la possibilité d'y acquérir une case ou de disperser les cendres de leur proche disparu  **dans le jardin du souvenir**.

#### **Le jardin du souvenir :**

Est un lieu de dispersion collectif. On peut inscrire le nom du défunt sur un support dit de « mémoire ». La dispersion des cendres dans le **jardin du souvenir**

n'est pas payante, mais il faut pour toute dispersion de cendres en faire la demande en mairie, demande qui sera soumise à une autorisation délivrée par l'Officier d'Etat Civil. Notons qu'il est possible, en dehors de l'inhumation de l'urne dans le columbarium, d'inhumer l'urne dans le caveau familial, et même d'être fixée sur le monument familial. Il faut savoir aussi que la dispersion en milieu naturel (**sauf sur la voie publique**) doit faire l'objet d'une **déclaration obligatoire de l'identité du défunt et du lieu de dispersion** auprès de la mairie de Chantesse.

Cependant il n'est plus possible de :

Fractionner les cendres pour les remettre à plusieurs personnes.

Conserver une urne à son domicile.

Mélanger les cendres à la terre de sa propre concession.

Inhumer l'urne dans sa propre propriété privée.

**Pour faire cette « synthèse d'articles » visitez le site suivant :**

**Psychanalyse des cimetières par Marc Alain Descamps :** <http://www.europsy.org/marc-alain/mort3cimetières.html>

**Je vous invite à lire cette étude passionnante.**

Pour revenir à des données purement administratives, vous pouvez consulter en mairie le « **Règlement municipal du cimetière de Chantesse** » (9 pages), qui décompose point par point « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence » dans notre beau cimetière.

Mais aussi le « **Règlement municipal du site cinéraire** » (3 pages)

**JP FRAYSSINES**

#### **■ Carte d'identité**

Nous vous rappelons que le délai pour obtenir une carte d'identité est de 1 mois et demi. N'oubliez pas d'anticiper vos demandes.

#### **■ Mairie de Chantesse**

Horaires d'ouverture :

Mardi 14h-19h

Jeudi 8h-12h

Samedi 8h-12h

Permanences des élus sur rendez-vous :

le maire samedi 9h-11h

1<sup>er</sup> adj mercredi 9h-11h (social et emploi)

2<sup>ème</sup> adj mardi 18h-19h

Fermeture de la mairie :

Du 8 aout 2011 au 23 aout 2011



## ■ Ecole de Chantesse

Dans le cadre du projet « Vélo Citoyen », la classe de Chantesse a reçu la classe de St Jean De Moirans, le lundi 6 juin. Les enfants de Chantesse avaient préparé des ateliers pour aborder le thème du secourisme. Thème sur lequel les enfants ont travaillé toute l'année.

Le lendemain, les CM2 sont allés transmettre leur message citoyen : « **Toi, citoyen, retiens bien : Sauver des vies, tu en as les moyens !** » à l'école la Mayette de Vinay. Ils ont parcouru 20 Kms en vélo.



## ■ Message de Serge Michallet-Ferrier

Dernière coupe pour le coiffeur des chemins sur fond de mousse à raser glacée pour un parcours final. Ils ont réussi à faire blanchir leur coiffeur et comme pour le narguer chaque hiver le blanc était leur préférence, reprenant vite (sans leur coiffeur) leurs différentes teintes toujours plus séduisantes les unes que les autres à chaque saison. Mais eux n'ont pas pris une seule ride malgré les trente-deux années passées avec lui.

Ils mériteraient bien une belle coupe pour accueillir autant de monde. Bien que parfois épuisants, je les aime, les délaisser me rend nostalgique mais le temps qui passe veille au stop tôt ou tard.

Arpenter ces chemins sans rien faire en n'ayant juste à les contempler, n'est pas là un autre bonheur. La vraie dernière coupe sera peut-être celle de champagne.

Pour cela, je remercie celles et ceux qui m'ont fait confiance de 1978 à 2010, chantessoises et chantessois, élus ou maires, parmi ceux-ci une pensée se dirige vers ceux qui nous ont quittés.

Mais place à la jeunesse, bonne chance à Pierre Louis.



## ► Quoi de neuf pour les associations ?

### ■ L'ASC

Une fois n'est pas coutume, pas de cours de gym le mercredi 29 juin ! dernier mercredi de la saison.

En effet, les 44 adhérents de l'ASC, et Michèle (notre prof de gym), vont se retrouver autour d'un pique-nique, sur le stade de Chantesse et passer un bon moment ensemble.

Cap sur les vacances ! mais n'oubliez pas rendez vous en septembre pour l'assemblée générale de l'Association, qui se tiendra le mercredi 28 septembre à la salle des fêtes de Chantesse à 19h30.

Sportivement vôtre  
Le Bureau de l'ASC

### ■ Le Sou des écoles Chantesse – Notre Dame de l'Osier - Vatilieu

Le sou des écoles a organisé cette année son loto traditionnel à Cras, une vente de chocolats et offert un spectacle de Noël à Vatilieu aux enfants du regroupement, le carnaval à Chantesse, la vente de fleurs et pour terminer l'année en beauté, la kermesse de l'école à Notre Dame de l'Osier, le samedi 25 juin.

Nous remercions la participation de tous les parents /amis et Mairies de nos communes qui ont permis aux maitresses d'organiser de belles sorties : Peaugres pour l'école de Notre Dame de l'Osier, Musée de Grenoble et Vienne pour l'école de Vatilieu, roller + ski de fond + vélo citoyen pour l'école de Chantesse.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances.

Le bureau



## ■ Comité des fêtes

Pour une troisième édition, on peut parler de grande fête à Chantess'A !

Tout y était : les noyers, le soleil, les convives et la bonne humeur. Nous avons été 250 à nous régaler les papilles avec les crudités de Jean Marc Bessoud, le cochon grillé de Monique Faure et le pain de Noël Jourdan, ce samedi 25 juin sous les noyers chantessois.

Les Patoisans -groupe qui se réunit le mardi soir au Grand Séchoir de Vinay et accueille à bras ouverts tous les amoureux d'un patois chantant- nous ont régalié les oreilles de leurs petites scènes de vie en Dauphiné, beaucoup ont tout compris, tous ont ri.

Cette année nous avons eu le grand honneur d'accueillir des « voisins » : vinois, alinois, cralins, etc, qui ont été attirés par le thème champêtre. Il semble qu'ils ont été conquis.

Une autre grande première fut le défilé d'un char brillamment décoré par les jeunes et l'école de Chantesse. Il était magnifiquement coloré et plein d'humour et nous a régalié les yeux. La Reine du jour était Justine, future Rosière sans aucun doute. Beaucoup de bénévoles ont passé du temps avec les jeunes sur ce projet et c'est une vraie réussite. Tout le monde a été charmé par cette explosion de couleurs autour du thème champêtre qui couvrait le char et le tracteur rouge de Mr Bricet Billet. Un énorme merci à tous pour votre investissement et votre engagement.

Nous espérons que chaque année l'événement fera la même unanimité.

Encore un énorme merci à tous pour votre disponibilité sans limite et à très bientôt.



## ■Fontaine du Cimetière :



L'ancienne fontaine ayant rendu l'âme, voici la nouvelle installée par l'employé communal . vous pouvez constater l'aménagement sympathique pour le tri des déchets du cimetière . nous comptons sur votre participation et votre compréhension sur l'utilisation de cet aménagement merci d'avance .

## ■Véhicule Communal



Peau neuve du véhicule communal :

Pour une vie plus longue, un entretien général s'imposait à ses 130000 Km, peinture carrosserie et mécanique.  
Coût 4000€

■Divagation des Animaux Rappel : La divagation des animaux est prévue et réprimée par des textes du code pénal :

### **Article R 622-2**

Le fait par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, de laisser divaguer cet animal est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe (150 Euros maximum).

En cas de condamnation du propriétaire de l'animal ou si le propriétaire est inconnu, le Tribunal pourra décider que l'animal sera remis à une œuvre de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée, laquelle pourra librement en disposer.

### **Article R 623-3**

Le fait par le gardien d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes, d'exciter ou de ne pas retenir cet animal lorsqu'il attaque ou poursuit un passant, alors même qu'il n'en est résulté aucun mal, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe (450 Euros maximum). Cet article prévoit aussi la remise de l'animal à une œuvre de protection animale.

### **Article 99-6**

Interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique; ainsi que dans les halles et marchés ; ainsi que dans les parcs et jardins. Il prévoit que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique, en zone urbaine, qu'autant qu'ils sont tenus en laisse.

### **Article. L 211-22**

Prévoit que les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation de chiens et des chats. Ils peuvent ordonner qu'ils soient tenus en laisse, et que les chiens soient muselés. Ils peuvent faire saisir les animaux errants sur le territoire de la commune, pour qu'ils soient conduits à la fourrière.

Si l'animal conduit à la fourrière est identifié, le gestionnaire de la fourrière recherche le propriétaire. Si celui-ci n'a pas réclamé l'animal dans le délai de 8 jours ouvrés, le gestionnaire peut, soit le remettre à un refuge, soit après avis d'un vétérinaire, l'euthanasier